Relations UE/Indonésie: stratégie

2000/2152(COS) - 02/02/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : définir les contours d'un nouveau cadre de relations commerciales et de coopération au développement avec l'Indonésie. CONTENU : L'Union européenne et l'Indonésie entretiennent des relations depuis près de 30 ans, notamment depuis la mise en place de l'ANASE et la signature de l'accrd coopération UE-ANASE en 1980. Toutefois, la question politique du Timor oriental a tendu les relations entre les parties, laissant se dégrader par voie de conséquence les relations de coopération. L'abandon par l'Indonésie de ses revendications territoriales sur le Timor oriental a créé depuis peu une situation nouvelle qui permet à l'Union de jeter un regard neuf et plus global sur les possibles relations entre l'Union et l'Indonésie. La présente communication identifie les moyens par lesquels l'Union pourrait aider le gouvernement et le peuple indonésiens à relever les défis auxquels il sont confrontés dans l'immédiat sur le plan politique, social et économique, du développement et de l'environnement et construire avec une Indonésie en cours de démocratisation une relation renforcée et présentant de multiples facettes. Plusieurs domaines sont ainsi mis en lumière par la communication au premier lieu desquels figure le renforcement du dialogue politique en accetuant les discussions sur la promotion de la sécurité de la région, la relance du dialogue UE-ANASE, la promotion des principes de démocratie et des droits de l'homme, le renforcement de la société civile et surtout la question brûlante du Timor oriental. Les relations devraient également être renforcées dans le domaine des droits de l'homme, de la primauté du droit du renforcement de la démocratie et de la bonne gestion des affaires publiques. D'autres formes de coopération sont également évoquées en vue de renforcer la cohésion interne de l'Indonésie et éviter la décentralisation du pays. Sur le plan commercial, de nombreuses mesures sont prévues parmi lesquelles, on citera notamment la mise en place de mesures en vue de permettre un meilleur accès au marché des biens et des services de part et d'autre, le soutien au redressement économique indonésien et l'intensification des investissements européens dans ce pays via des instruments tels que l'instrument "Asia-Invest". Par ailleurs, l'Union devrait intensifier sa coordination avec les institutions financières internationales (Banque mondiale et Banque asiatique, notamment) afin d'éviter les doubles emplois. La communication aborde également d'autres thèmes tels que le renforcement de l'image de l'Union en Indonésie (notamment face aux USA ou au Japon, par exemple, pour en faire un partenaire commercial sérieux) ainsi que le renforcement de la coopération au développement à tous les niveaux. Dans ce domaine, la Commission privilégie le développement d'actions durables dans des domaines tels que la protection sociale (planification familiale, aide au maintien des enfants dans le systèmes scolaires, aide à la santé des mères et des enfants, soutien au réseau d'ONG, etc...). L'Union devrait également accorder une attention particulière à la question de la réduction de la pauvreté, notamment dans la région des Moluques et au Timor occidental (micro-projetsruraux, développement de petites entreprises et de l'agro-alimentaire, actions dans le domaine de l'eau et de l'hygiène axées sur les communautés rurales, actions d'aide à la santé et à l'éducation). Une attention devrait également être accordée au sort de la femme dans ce pays. Enfin, une partie non négigeable de l'aide devrait être consacrée à la gestion durable des ressources naturelles, bois et forêts en particulier. Des recherches devraient être développées en vue d'une meilleure gestion soutenable du patrimoine forestier de cette région. La communication conclut en insistant sur les ressources financières limitées de la Commission vis-à-vis de l'Asie et de l'Indonésie en particulier. En conséquence, la Commission insiste pour que la coopération agisse au mieux en fonction des besoins de l'Indonésie.